

I - VILLE VERTE pour la qualité du cadre de vie.

1°) Cultiver un paysage verdoyant respectueux de l'environnement :

- A - Conforter une gestion douce des espaces verts publics,
- B - Installer une prairie restaurant pour insectes pollinisateurs à la gare,
- C - Encourager la pratique du jardinage dans le cadre des jardins familiaux partagés et au-delà.

2°) Valoriser le patrimoine local, de tradition arboricole et horticole :

- D - Aménager et animer un verger patrimonial de variétés anciennes locales,
- E - Réaliser des itinéraires de découverte des patrimoines,
- F - Participer à la création d'un musée du patrimoine.

II - VILLE HUMAINE au service du mieux-vivre ensemble.

3°) Tisser les solidarités sociales en aide aux populations les plus fragiles :

- G - Soutenir l'activité des structures d'action sociale et l'intégration des handicapés,
- H - Renforcer les dispositifs d'accompagnement aux gens du voyage sédentarisés sur la commune de Groslay,
- I - Ancrer l'épicerie sociale autour de jardins solidaires,
- J - Promouvoir les activités intergénérationnelles et l'offre de nouveaux services aux seniors.

4°) Etoffer l'offre communale en direction des adolescents :

- K - Ouvrir un espace d'accueil et d'animation à destination des jeunes,
- L - Attirer à la médiathèque le jeune public adolescent par une offre spécifique,
- M - Développer les échanges en lien avec les chantiers jeunes internationaux à la redoute de la Butte Pinson.

5°) Amplifier la participation citoyenne :

- N - Favoriser les outils de démocratie participative dans la vie de la commune,
- O - Fédérer les acteurs locaux pour davantage d'implication autour de l'Agenda 21.

III - VILLE ENGAGÉE en matière d'éco-responsabilité.

6°) Consolider la sensibilisation de tous les publics en matière d'éco-responsabilité :

- P - Proposer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants,
- Q - Organiser des animations grand public de sensibilisation au développement durable,
- R - Relancer l'action des éco-agents au sein des services municipaux.

7°) Veiller à la maîtrise et à l'économie des ressources :

- S - Maîtriser la consommation des ressources en eau et en énergie,
- T - Prévenir la production de déchets.

IV - VILLE ACCOMPLIE vers un urbanisme maîtrisé.

8°) Donner au territoire un cadre cohérent pour l'insertion des projets structurants et un ancrage conforté par le développement des centralités :

- U - Réviser les documents d'urbanisme pour asseoir un projet de territoire maîtrisé et porteur de qualité environnementale,
- V - Déployer les opérations de renouvellement urbain et redynamiser les commerces de proximité sur les pôles de centralité de la gare et de la place de la Libération.

9°) Dérouler le maillage des liaisons naturelles et fonctionnelles assurant la cohésion du territoire :

- W - Garantir la pérennité et l'extension du réseau de déplacements actifs à pied ou à vélo,
- X - Orienter les aménagements liés au projet de coulée verte depuis la Butte Pinson.

10°) Affirmer l'identité du territoire au travers d'une image urbaine de qualité :

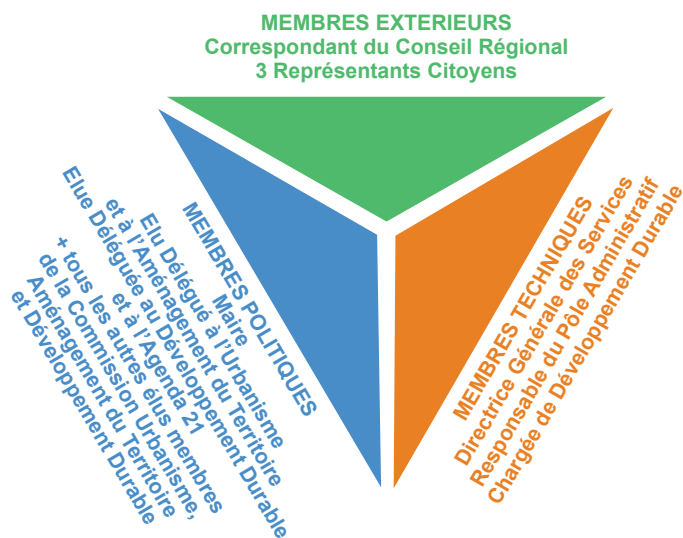
- Y - Reconquérir les espaces urbains en friches ou délaissés,
- Z - Soigner la visibilité et la lisibilité de la ville.

ALLER + LOIN AVEC LE COMITÉ AGENDA 21 :

Le programme Agenda 21 ne consiste pas simplement à réaliser une série de projets : l'intérêt est ici de créer des liens entre toutes les actions, ainsi qu'entre leurs différents acteurs, pour optimiser et enrichir ces initiatives.

La coordination et l'évaluation globale de la démarche apparaissent donc essentielles : c'est le rôle du Comité Agenda 21, qui se réunit environ tous les deux mois, pour suivre la progression des différents projets, organiser les grands rendez-vous annuels, proposer d'éventuelles évolutions du programme d'actions, ...

Cette instance rassemble, aux côtés des principaux élus, agents et partenaires responsables du pilotage de la démarche, 1 à 3 membres citoyens volontaires : **si vous êtes curieux d'approfondir une vision d'ensemble et prêt à vous impliquer encore davantage, vous pouvez ainsi devenir représentant des colibris en siégeant au sein du Comité Agenda 21.**



**Pour tout contact : Service Développement Durable
Ville de Groslay - Tél. : 01 34 28 68 68**

**Courriel : developpement_durable@mairie-groslay.fr
Site Internet : www.mairie-groslay.fr**

CHARTRE DES COLIBRIS :



La lettre de mission des Parrains citoyens



**En parrainant
une action de l'Agenda 21,**
*vous êtes associé de manière
privilegiée au déroulement du projet
en échange d'une contribution active
à sa réalisation.*

*Apport d'idées, de connaissances
ou de savoir-faire, investissement
bénévole, relai d'informations,
mobilisation de relations, aide
logistique et organisationnelle,
**il y a de multiples façons
d'apporter votre pierre à l'édifice
en fonction de vos possibilités.***



Ville de Groslay

**POURQUOI DES PARRAINS CITOYENS
POUR L'AGENDA 21 ?
QU'EST-CE QUE L'AGENDA 21 ?**



L'Agenda 21 est un programme d'action local, avec le développement durable en fil conducteur des politiques communales, pour un projet de territoire tourné vers l'avenir.

Cette démarche comporte une dimension participative indispensable : que vous soyez chef d'entreprise, responsable associatif, habitant, vous êtes impliqués en tant que citoyen comme partenaire de sa réalisation.

La ville de Groslay innove dans cette volonté de vous associer directement au sein de l'action communale : en tant que parrain citoyen, vous êtes donc ici au cœur d'une expérience évolutive.

C'est pour vous l'opportunité de participer et d'apporter votre regard extérieur, autant que d'approcher de l'intérieur la vie d'une collectivité et de découvrir comment fonctionne l'action communale.

**QU'EST-CE QU'UN PARRAIN CITOYEN ?
QUEL EST MON RÔLE
EN TANT QUE PARRAIN CITOYEN ?**

Vous êtes associé comme parrain citoyen au suivi de l'action de votre choix.

Vous contribuez ainsi à la réalisation du projet en fonction des idées, de l'aide et du temps que vous pouvez apporter.

Vous devrez aussi participer à son évaluation, qui consiste à rappeler les événements marquants de l'année, préciser le nombre de participants mobilisés, montrer des photographies illustrant les premiers résultats obtenus, ...



**QUAND EST-CE QUE ÇA DÉMARRE ?
JUSQU'À QUAND ÇA M'ENGAGE ?**

Certains projets ont déjà débuté et se termineront bientôt (exemple action B : Installer une prairie restaurant pour insectes pollinisateurs à la gare), **d'autres ne démarreront probablement pas d'ici un an** (exemple action F : participer à la création d'un musée du patrimoine).

Il y a aussi des actions par nature continues, qui ne s'achèveront jamais véritablement (exemple action P : proposer des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants).

Dans tous les cas, c'est un élément important à considérer, car votre engagement sur une action a vocation à perdurer jusqu'à l'aboutissement du projet considéré ou du programme Agenda 21 dans sa globalité, qui sera révisé d'ici 3 à 5 ans. Bien entendu, vous pouvez aussi y mettre fin pour des raisons personnelles à tout instant, du moment de prévenir clairement.



**COMMENT ÇA FONCTIONNE ?
COMMENT SE PASSE LE SUIVI DES ACTIONS ?**

En échange de votre implication active dans le projet en tant que parrain citoyen, vous êtes associé à leurs côtés au travail des élus et agents de la mairie chargés du suivi de l'action. Chaque action est en effet confiée à une équipe référente, constitué d'un ou plusieurs représentants de chacune de ces trois composantes de la vie communale.

Vous serez ainsi invités, quand cela s'avère pertinent, et en fonction de vos disponibilités (dans la limite de compatibilités horaires, notamment), à participer aux réunions de travail, à préparer certains événements charnières ou à assister à des étapes clés.

Dans l'intervalle, vous serez tenu informé de l'avancement du projet grâce à des comptes-rendus, par exemple.

Chaque équipe projet est libre de s'organiser de la façon qui lui paraît la plus judicieuse en fonction des actions à mener et des acteurs impliqués. Vous pourrez notamment échanger sur vos disponibilités réciproques lors du premier contact au sein de votre équipe référente.

**A QUELLE FRÉQUENCE SUIS-JE SOLlicitÉ(E) ?
QUEL INVESTISSEMENT REPRÉSENTE
CET ENGAGEMENT ?**

La fréquence des réunions de travail nécessaires dépend naturellement du type d'action suivie, mais aussi des participants eux-mêmes, de votre degré d'implication et du mode de fonctionnement adopté entre vous (les facilités de travail à distance peuvent y jouer pour beaucoup). En outre, **le rythme de travail peut varier de façon irrégulière selon le stade d'avancement des projets et/ou la saison de fonctionnement, ...**

Les réunions, rencontres et événements peuvent être organisées en mairie ou dans d'autres lieux publics, ou même en extérieur si nécessaire.

Dans tous les cas, une rencontre de coordination réunissant l'ensemble des acteurs, élus, agents et parrains citoyens, sur toutes les actions de l'Agenda 21, est prévue chaque année : c'est le forum des colibris, pour échanger sur l'avancement des projets, observer les progrès réalisés et valoriser l'implication des différents partenaires.



**QUI DÉCIDE ?
COMMENT EST PRÉVU L'ARBITRAGE ?**

Dans un esprit constructif, chaque participant joue un rôle complémentaire au sein de l'équipe référente sur une action :

- les parrains citoyens assistent autant que possible à l'avancée du projet, proposent des améliorations et aident à leur réalisation ; en apportant des ressources complémentaires, ils facilitent potentiellement le déroulé de l'action ;
- les agents coordinateurs accompagnent les projets, appliquent les consignes demandées et conseillent les élus dans leurs décisions ; par définition, ils sont en particulier les garants de la conformité réglementaire et technique ;
- les élus responsables, et notamment le chef de file, impulsent, fixent le cap, arbitrent les choix importants ; il leur revient en priorité de trancher lorsque plusieurs alternatives possibles se présentent.